



Transport de voyageurs : un rôle dans l'emploi plus important qu'en province

En Corse, comme dans les autres régions insulaires françaises, le transport de voyageurs est surreprésenté dans l'emploi. En 2015, il compte 2 650 emplois. Le transport aérien offre les meilleures conditions de travail en lien avec les qualifications requises de ses salariés. En revanche, le transport par autocar fournit les conditions les moins favorables notamment en termes de salaire. Le transport maritime est le plus dépendant de la saison touristique.

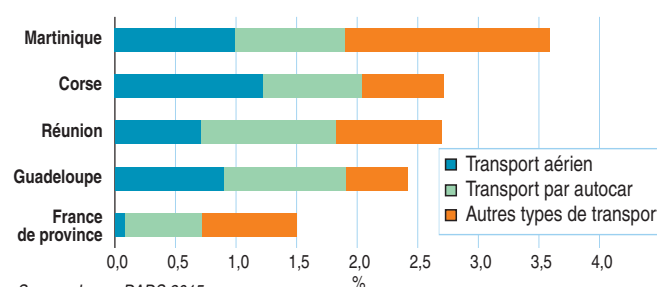
Jean-Michel Squarcini, Insee

En Corse, à l'instar des autres îles françaises, le transport de voyageurs participe davantage à la vie économique qu'en province. En 2015, il représente 2,7 % de l'ensemble des emplois contre 1,5 % en France de province (figure 1). Dépendant nettement du tourisme, ce secteur gère les flux de 8 millions de passagers par voie maritime et aérienne ainsi que les déplacements intérieurs des touristes et des résidents via les réseaux routiers et ferrés insulaires. En région, 450 établissements assurent ces activités. Ils dépendent de 375 entreprises dont 98 % sont monorégionales (définitions). La plupart sont de petite taille : 68 % n'ont pas de salarié et 25 % en ont moins de 10 dont 7 % avec un seul salarié. Ils comptabilisent 2 650 emplois localisés sur l'île, soit 2 500 postes salariés auxquels s'ajoutent 150 non-salariés. Parmi ces postes salariés, 45 % relèvent du transport aérien et 30 % du transport de voyageurs par autocar. Les 25 % restant se répartissent entre le transport maritime, ferroviaire, urbain et par taxi.

indéterminée (CDI) et travaillent davantage à temps complet (figure 2). Ils occupent également des postes peu saisonniers.

Par la nature des emplois offerts (responsables commerciaux et administratifs, hôtesse/stewards, officiers, navigateurs de l'aviation civile...), les qualifications sont élevées : 42 % des postes sont occupés par des diplômés du supérieur soit 10 points de plus que pour l'ensemble de l'économie insulaire. Du fait de ces

1 Poids du transport de voyageurs dans l'emploi salarié total par segment en 2015



Source : Insee, DADS 2015

2 Principaux indicateurs du transport de voyageurs par segment en Corse en 2015

	Transport aérien	Transport par autocar	Autres types de transport	Ensemble transport	Ensemble de l'économie corse
Nombre d'établissements	14	103	332	450	47 034
Effectif salarié	1 130	754	621	2 505	92 417
Part de femmes (%)	41,2	19,2	26,7	30,8	45,3
Part des plus de 50 ans (%)	27,2	53,2	31,4	36,1	23,3
Part de diplômés du supérieur (%)	41,9	15,6	20,4	29,5	32,1
Part d'ouvriers (%)	22,4	81,2	52,7	47,6	31,2
Part de CDI (%)	92,0	61,1	68,6	76,9	64,7
Part de temps complets (%)	81,9	65,1	86,6	78,0	76,9

Source : Insee, Clap 2015, DADS 2015, RP 2015

Le transport aérien : les meilleures conditions de travail et qualifications

Le transport aérien de passagers regroupe 14 établissements dépendant de 9 entreprises. Les deux tiers d'entre elles sont des petites et moyennes entreprises (PME) et sont monorégionales. Avec un volume annuel de 1 130 postes salariés localisés dans la région, ce segment représente à lui seul 1,2 % de l'emploi insulaire contre 0,1 % en province. Ce taux place la Corse en tête du classement des régions de province et des autres îles françaises.

Le transport aérien de passagers offre de meilleures conditions d'emploi que les autres types de transport et l'ensemble des secteurs de l'économie insulaire. Les salariés sont beaucoup plus souvent en contrat à durée

qualifications et conditions d'emploi favorables, les salaires y sont également meilleurs : le salaire horaire brut médian est supérieur de 76 % à celui de l'ensemble de l'économie : 22,6 €/h contre 12,8 €/h (figure 3).

Le transport aérien est une activité majoritairement masculine mais moins que les autres domaines du transport de voyageurs. Ainsi, les responsables administratifs et les hôtesses/stewards, qui sont les professions les plus représentées, comptent 70 % de femmes au sein de leurs effectifs.

Le transport par autocar : des conditions d'emploi moins favorables

En Corse, une certaine d'établissements gère le transport de voyageurs par autocar. Ils dépendent de 85 entreprises essentiellement monorégionales et de type microentreprises.

Ce segment a un poids moins important dans l'emploi régional que dans les autres îles, mais il pèse plus qu'en moyenne de province. En 2015, il compte 750 postes salariés, soit 0,8 % de l'emploi insulaire, auxquels s'ajoutent 50 non-salariés. La saison touristique entraîne un accroissement des besoins en navettes d'aéroport et en cars pour des circuits touristiques ou des excursions. Ainsi, 16 % des emplois sont saisonniers (définitions). Les conditions de travail sont donc moins favorables que dans les autres segments du transport de voyageurs et l'ensemble de l'économie. Les contrats à durée déterminée (CDD) et les postes à temps partiel y sont plus fréquents.

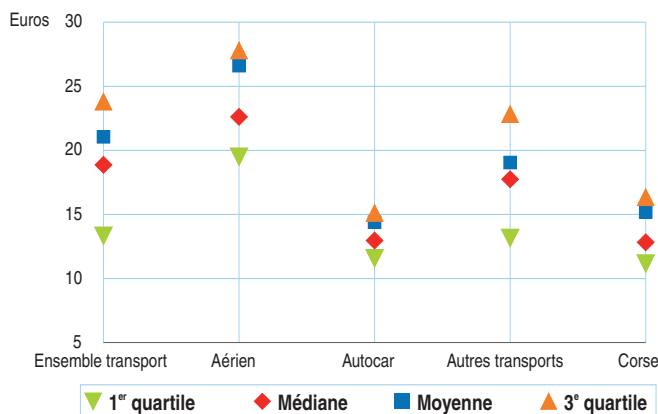
Avec 490 emplois de conducteurs, l'activité est parmi la plus masculinisée. La moyenne d'âge est relativement élevée ; la moitié des effectifs a plus de 50 ans. Du fait d'une structure de l'emploi essentiellement ouvrière, le salaire horaire brut médian (13,0 €) est bien plus faible que dans le transport aérien, mais reste comparable à la moyenne insulaire.

Le transport maritime : le plus demandeur de saisonniers

Les 620 emplois salariés relevant des autres types de transport se répartissent à 45 % dans le transport maritime, 26 % dans le transport urbain, 17 % dans le transport ferroviaire et 12 % dans les taxis. Ce segment compte également 50 non-salariés. Ses activités sont mises en oeuvre par 332 établissements appartenant à 280 entreprises monorégionales.

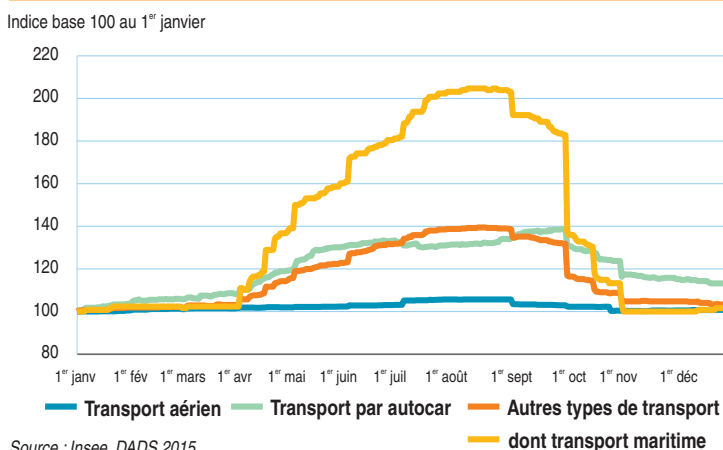
Le transport maritime est le plus lié au tourisme avec 22,5 % d'emplois saisonniers (figure 4). Ainsi, plus de la moitié des postes salariés sont des CDD. Le transport ferroviaire procure de meilleures conditions de travail, la plupart de ses emplois étant en CDI et à temps complet. Il offre les salaires les plus élevés (23,8 €/h) en rapport avec un niveau de qualification plus important que dans les autres transports terrestres. Dans le transport urbain, les salaires sont supérieurs à ceux des autres transports routiers de voyageurs (19,5 €/h). Les chauffeurs de taxi salariés ont des conditions d'emploi moins favorables. La moitié d'entre eux travaille à temps partiel. Ils perçoivent les rémunérations les plus faibles (11,4 €/h).

3 Dispersion des salaires horaires bruts dans le transport de voyageurs par segment en 2015



Source : Insee, DADS 2015

4 Emploi salarié journalier du transport de voyageurs par segment durant l'année 2015 en Corse



Source : Insee, DADS 2015

Définitions

Entreprise monorégionale : entreprise dont 100 % des effectifs travaillent en région.

Emploi saisonnier : une activité est saisonnière si le niveau maximal de son emploi à un moment de l'année est supérieur à son niveau de référence (1^{er} quartile de sa série annuelle d'emploi augmenté de 5 %). Dans une activité saisonnière, tous les emplois dont la date de début et la date de fin sont incluses entre le 1^{er} avril et le 31 octobre sont saisonniers.

Sources

Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) 2015, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2015, Recensement de la population (RP) 2015, Base non salariée 2015.

Champ

établissements du secteur marchand hors agriculture localisés en Corse. Les activités du domaine du transport de voyageurs figurent dans les données complémentaires de l'étude, disponibles sur Insee.fr.

Insee Corse
Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Olivier Léna

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

ISSN : 2268-1493

© Insee 2018

Pour en savoir plus

- « Transports de voyageurs », Tableaux de l'économie française, Édition 2018

